

FNE Loire et la LPO AuRA



- Rappel des statuts des deux structures associatives



Agir pour
la biodiversité





FNE Loire et la LPO AuRA

- **Deux associations partenaires de longue date de la métropole**

⇒ Depuis 2010 appui à la mise en œuvre des contrats « corridors écologiques »

⇒ Des conventions de partenariat depuis les années 2000

⇒ Le soutien au développement des actions des associations : réseau Refuge LPO, développement du réseau TEN, développement de l'EEDD

⇒ Un appui aux services rivière et voirie de la métropole pour la prise en compte et le suivi de la biodiversité.

- **Accompagnement pour la définition de la stratégie et pour la mise en œuvre de l'ABI**



Agir pour
la biodiversité



AUVERGNE
RHÔNE-ALPES



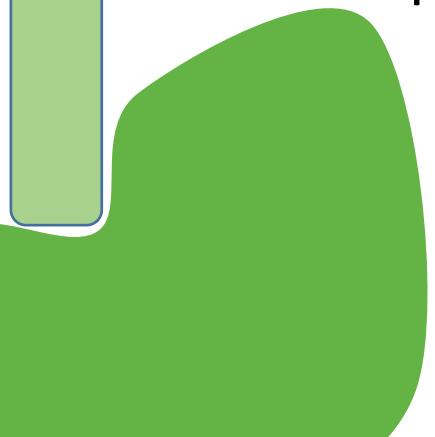
L'Atlas de la Biodiversité de Saint-Étienne Métropole

Jeudi 8 juin 2023 - METROTECH



Agir pour
la biodiversité





Introduction : Qu'est-ce qu'un ABC ?

I. Amélioration des connaissances

II. Atlas en ligne de restitution

III. Sensibilisation et mobilisation de tous

- Focus sur « Ma nature en images »
- Focus sur les jeux de pistes
- Focus sur les guides collectivités & acteurs socio-économiques

ABC ? Atlas de la Biodiversité Communale



- Programmes issus du Grenelle de l'environnement de 2007
- Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020
- 2 grands axes développés :
 - Amélioration des connaissances
 - Sensibilisation et mobilisation de tous

Projet financé par l'OFB et Plan France Relance



Atlas de la Biodiversité Communale

Des compléments d'inventaires



- Cartographie (au 25 000^e) des habitats naturels du territoire (55 000 ha) en 2022/2023
- Inventaires faunistiques en 2022
- 13 communiqués de presse entre septembre et mars sur les premiers résultats



Des rendus pour cet été

- Rapport métropolitain
 - Méthodologie employée pendant le projet
 - Zones à enjeux pour la biodiversité
- Fiches « Communes » (4 pages)
 - Nombre d'espèces connues
 - Focus sur des espèces patrimoniales
 - Cartographie des zones à enjeux
 - Atouts et faiblesses du territoire
 - Préconisations



Atlas en ligne de restitution des données



Atlas



<https://engagepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/atlas/>



Recherche par espèce

Recherche par commune

Bienvenue sur l'atlas de la faune et de la flore de Saint-Etienne-Métropole, Engagée pour la nature

Cet atlas met à votre disposition l'ensemble des espèces sauvages observées sur le territoire. Chaque nouvelle observation alimente en temps réel les fiches de chaque espèce que vous consultez, dans une volonté de partage et d'enrichissement des connaissances sur la biodiversité.

Cet atlas vous présente des observations réalisées dans le cadre de différents protocoles scientifiques. Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif ni d'une répartition complète des espèces sur le territoire.

En savoir plus



Atlas en ligne de restitution des données

<https://engagepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/atlas/>



En quelques chiffres

 545 670

OBSERVATIONS

[Voir les dernières observations](#)

 993

ESPÈCES

[Recherche par espèce](#)

 53

COMMUNES

[Recherche par commune](#)



1 408

PHOTOS

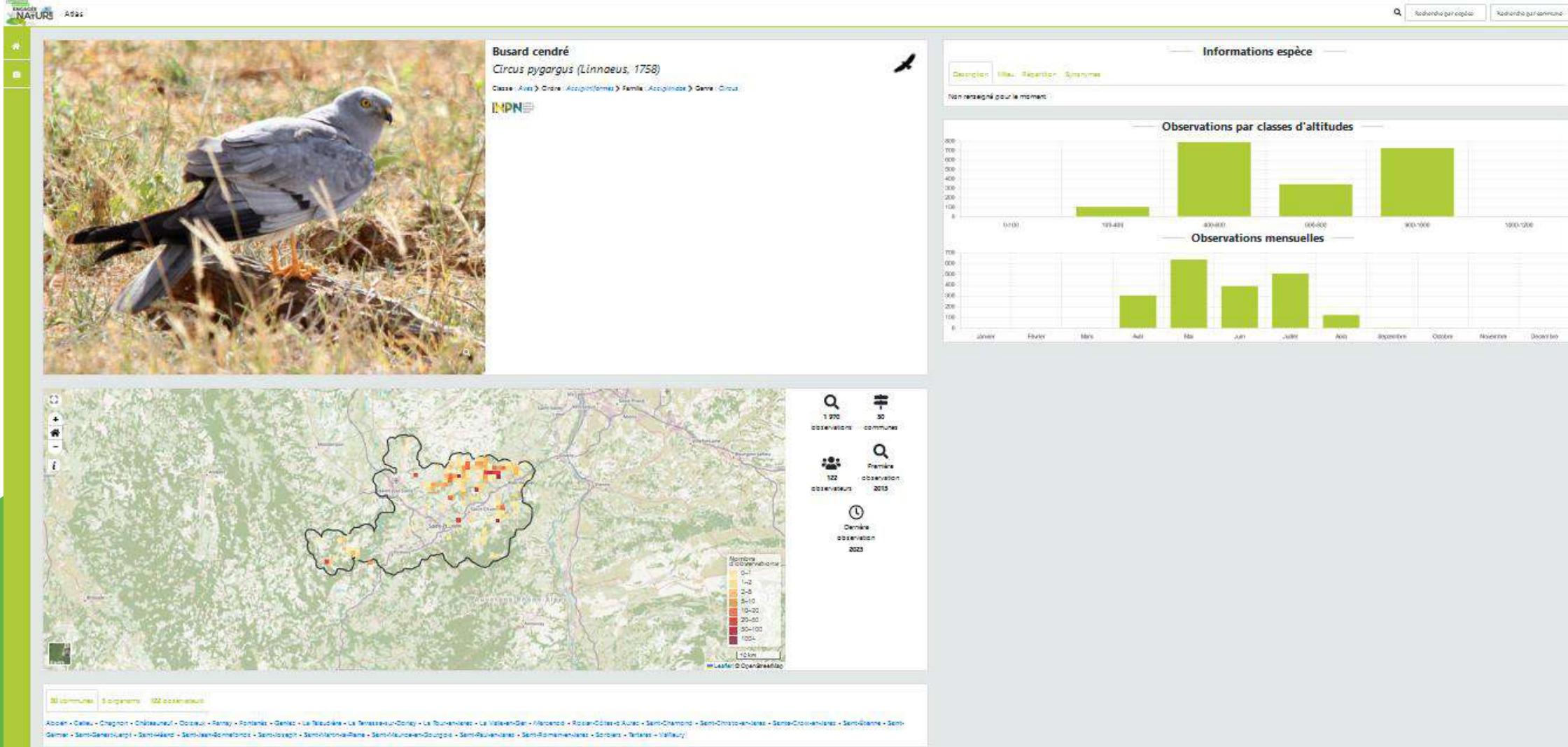
[Galerie photos](#)

Recherche via double entrée :
par espèce ou par commune

Atlas en ligne de restitution des données



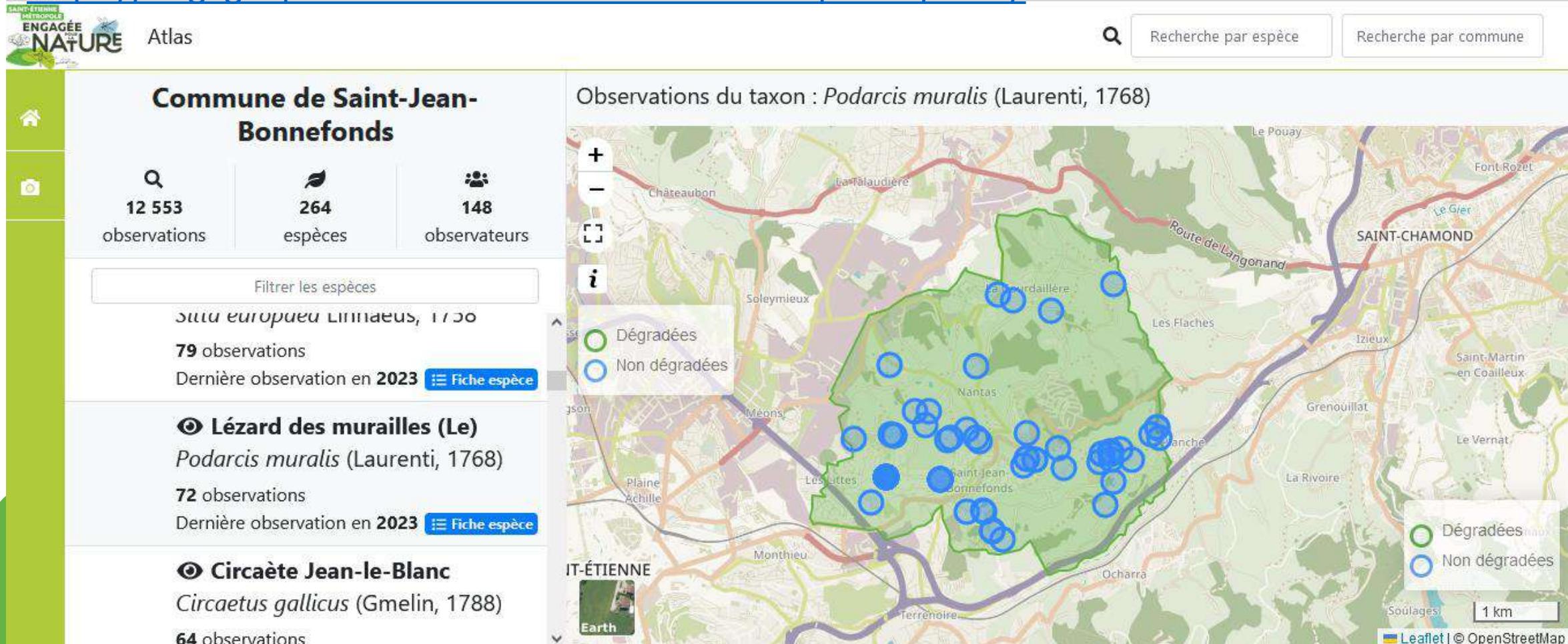
<https://engagepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/atlas/>



Atlas en ligne de restitution des données



<https://engagepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/atlas/>



Atlas en ligne de restitution des données

<https://engagepourlanature.saint-etienne-metropole.fr/atlas/>



SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE
ENGAGÉE POUR LA NATURE

Atlas

Recherche par espèce Recherche par commune

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

12 553 observations 264 espèces 148 observateurs

fauco

Faucon pèlerin
Falco peregrinus Tunstall, 1771
239 observations Dernière observation en 2023 [Fiche espèce](#)

Faucon crécerelle
Falco tinnunculus Linnaeus, 1758
186 observations Dernière observation en 2023 [Fiche espèce](#)

Faucon hobereau

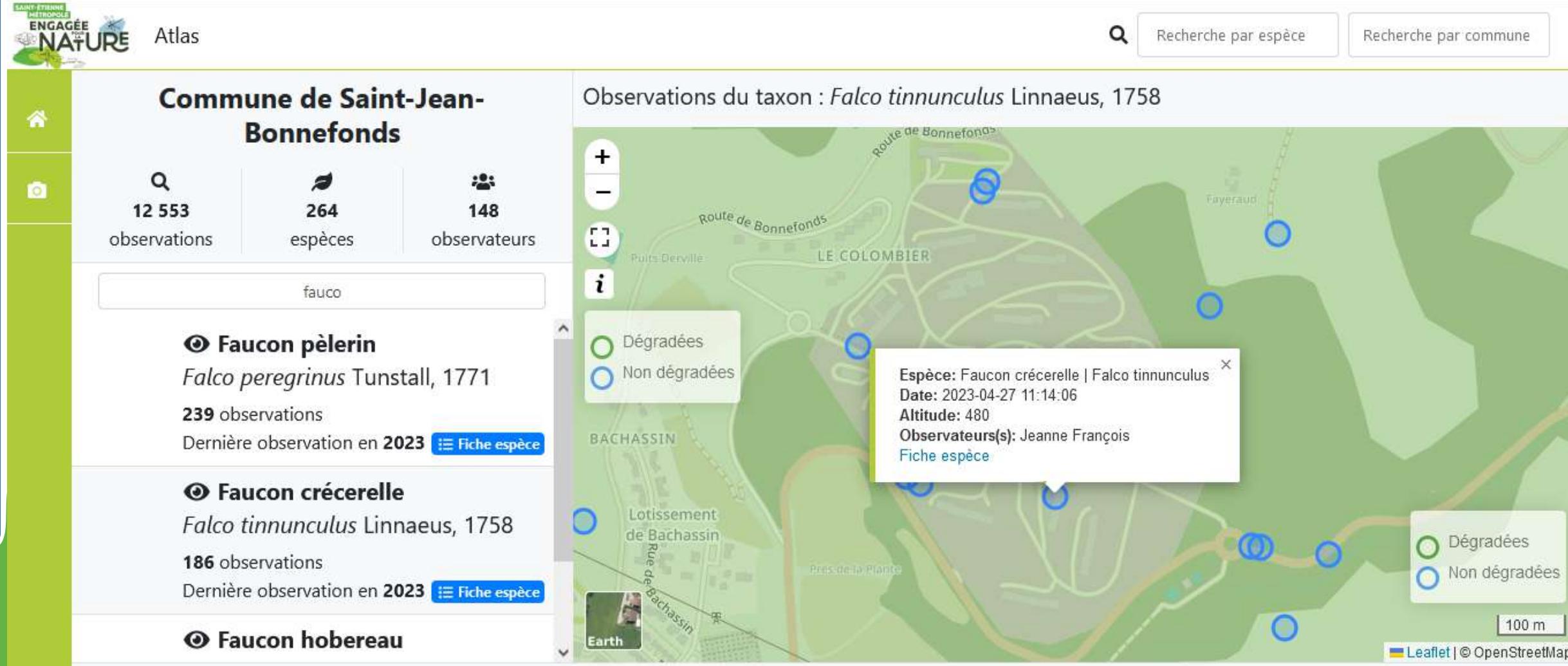
Observations du taxon : *Falco tinnunculus* Linnaeus, 1758

Dégradées Non dégradées

Espèce: Faucon crécerelle | *Falco tinnunculus*
Date: 2023-04-27 11:14:06
Altitude: 480
Observateur(s): Jeanne François
[Fiche espèce](#)

100 m

Leaflet | © OpenStreetMap



Focus sur « Ma nature en images »

- Concours de photographies et de vidéos
- Mobilisation ludique des acteurs du territoire autour de la biodiversité
- Du 22 mai au 4 septembre 2023
- Thème : la nature de proximité
- Lots : Bon d'achats de 300€ pour chacune des 6 catégories
- Catégories :



Photographie	Vidéo
Individuels amateurs	Individuels amateurs
Centres de loisirs de Saint-Étienne Métropole (- 16 ans)	Centres de loisirs de Saint-Étienne Métropole (- 16 ans)
Communes et Acteurs socio-économiques	Communes et Acteurs socio-économiques

Focus sur « Ma nature en images »



- Réalisation d'un flyer à diffuser largement et d'un visuel adapté aux réseaux

→ Soyez des relais pour la population, vos salariés, adhérents...

The graphic features the 'ENGAGÉE POUR LA NATURE' logo at the top left. Below it is a green speech bubble containing the text '+ d'infos : saint-etienne-metropole.fr'. The central image shows a person from behind, taking a photo of a river scene with fallen leaves, with the text 'CONCOURS PHOTO / VIDÉO MA NATURE EN IMAGE' overlaid. At the bottom, there's a camera icon, the date '22 MAI AU 4 SEPTEMBRE 2023', and logos for various partners: 'Habitat Nature Environnement', 'LPO', 'Agir pour la biodiversité', 'République Française', 'OFB', and 'France Bleue'. In the bottom right corner, the text 'SÉM' is above 'SAINT-ÉTIENNE la métropole'.

Focus sur « Ma nature en images »

- **Vous-aussi, participez !**
- **Quels intérêts pour vous ?**
 - **Valoriser l'intérêt que vous portez à votre biodiversité locale et votre implication pour sa préservation.**
 - **Faire rayonner votre commune ou votre entreprise** à l'échelle de la métropole stéphanoise et du département en communiquant autour du projet.
 - **Participer à la remise des prix** organisée par Saint-Etienne Métropole en présence des candidats au concours avec une projection des images fournies.
 - **Communiquer** autour de votre participation.



Quelques règles pour participer :

- les images doivent être prises dans l'une des 53 communes de Saint-Étienne Métropole ;
- les critères évalués sont : la mise en valeur de la biodiversité, la qualité de l'image, l'originalité, l'humour, l'émotion et la pédagogie ;
- chaque participant pourra soumettre au maximum une photo et une vidéo ;
- les vidéos et photos seront accompagnées d'un titre et d'un paragraphe descriptif de 500 caractères maximum ;

Règlement complet et contraintes techniques sur : engagepourlanature.saint-etienne-metropole.fr

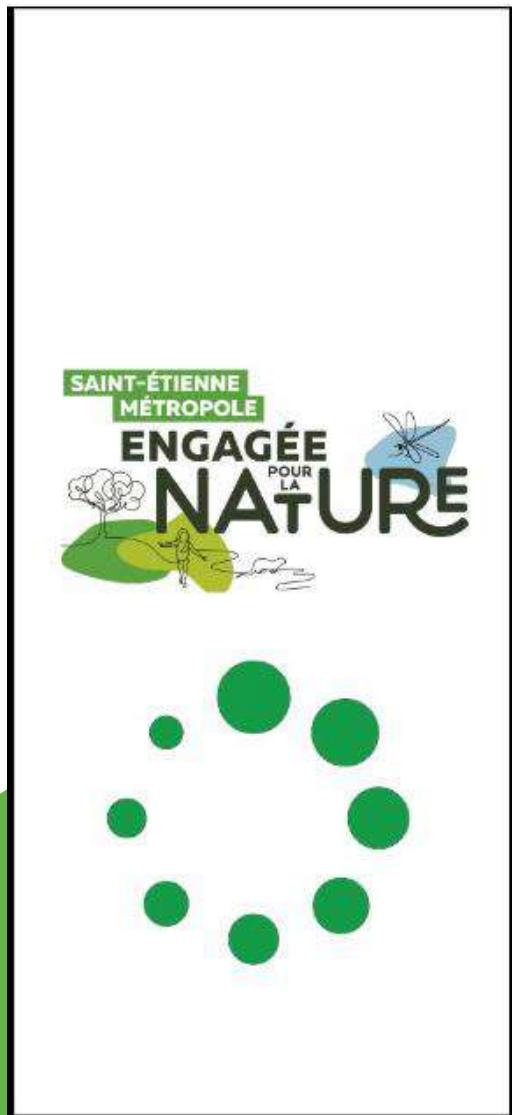
Focus sur « Les jeux de piste »

- **Projet :** Développement d'une application mobile (smartphone) permettant la réalisation de jeux de piste sur le thème de la biodiversité
- **Objectif :** Mise en valeur de la biodiversité communale avec implication des communes et d'étudiants
- **Co-construction** avec 12 étudiants de 4^e et 5^e années de l'école d'ingénieurs Télécom, deux communes tests (Dargoire et Sorbiers) et les pôles EEDD et valorisation des connaissances de la LPO
- **Application opérationnelle d'ici mi-juin pour les communes tests**



télécom
saint-étienne
école d'ingénieurs / nouvelles technologies

Focus sur « Les jeux de piste »



Accueil SÉM

Recherchez la ville où vous souhaitez faire un parcours

← Saint| ×

Saint-Chamond

Saint-Etienne

Saint-Héand

Saint-Jean-Bonnefonds

Saint-Martin-la-Plaine

Accueil Profil Crédits

Parcours SÉM

Parcours

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ENGAGÉE POUR LA NATURE

Titre 1
Saint-Etienne

Description du parcours

Choisir

Parcours

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ENGAGÉE POUR LA NATURE

Titre 2
Saint-Etienne

Description du parcours

Accueil Profil Crédits

Parcours

Parcours N°1

Les chauves-souris sont des animaux fascinants qui vivent dans les grottes et les forêts de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces animaux sont des chasseurs nocturnes et ils utilisent un appel vocal pour détecter leurs proies. Ce sont des animaux très importants pour l'écosystème, car elles consomment des insectes nuisibles qui peuvent causer des dommages aux cultures et aux jardins.

Suivant

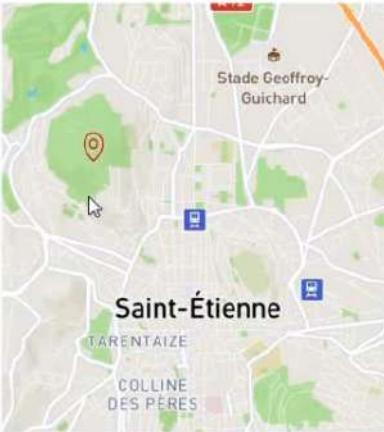
Accueil Profil Crédits

Version bêta

Focus sur « Les jeux de piste »

Parcours **SÉM**

Pour commencer votre parcours dirigez vous vers le point de départ marqué sur la carte



En cliquant sur la position vous serez redirigé vers Google Maps

Commencer

Accueil **Profil** **Crédits**

Parcours **SÉM**

Quizz



Quel est selon vous le nombre d'insecte que mange une chauve souris par jours ?

25 600
1200 2500

Accueil **Profil** **Crédits**

Parcours **SÉM**

Mauvaise réponse



Une petite chauve-souris qui pèse 3 à 4 grammes peut dévorer jusqu'à 3.000 insectes par nuit! Sans les chauves-souris, nous serions assaillis par les moustiques. De plus, l'animal est également très utile pour l'agriculture. Il permet notamment de protéger le bétail contre les insectes vecteurs de maladies. La chauve-souris est un insecticide naturel, très important pour l'éco-système.

Jeu suivant

Accueil **Profil** **Crédits**

Parcours **SÉM**

Retrouve le bon endroit !



Retrouve l'endroit indiqué sur la carte et inscrit le code présent sur le panneau !

Code Jeu : #000

Valider

Accueil **Profil** **Crédits**

Version bêta

Focus sur « Les jeux de piste »

Parcours SÉM

Bien Joué !

Bienvenue aux gorges de la Loire ! Les gorges de la Loire sont l'un des sites naturels les plus spectaculaires de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les gorges sont formées par la rivière Loire qui se fraye un chemin à travers les montagnes, créant ainsi des paysages à couper le souffle.

Jeu suivant

Parcours SÉM

Trouve l'ombre qui convient à cet animal !

Retrouve la bonne ombre parmi les photos ci-dessus.

1 2 3 4

Valider

Parcours SÉM

Bien Joué !

Le faucon pèlerin est animal hors du commun. En effet, sa vision perçante lui permet de repérer une proie depuis les airs.

Jeu suivant

Parcours SÉM

Félicitation !

Vous avez terminé le parcours

Vous avez eu 5 sur 5

Retour à la liste des parcours

Accueil Profil Crédits

Accueil Profil Crédits

Accueil Profil Crédits

Accueil Profil Crédits

Version bêta

Des guides pour agir !

- À destination des communes :
 - 26 actions
- À destination des acteurs socio-économiques :
 - 21 actions
- Comment ça fonctionne ?
 - Des actions en autonomie
 - Des possibilités d'accompagnement par les associations



- 4 espèces totems « parapluies » :
 - Hérisson d'Europe
 - Triton alpestre
 - Paon du jour
 - Effraie des clochers
- 3 types d'actions :
 - Connaissance
 - Protection
 - Sensibilisation



Des guides pour agir !

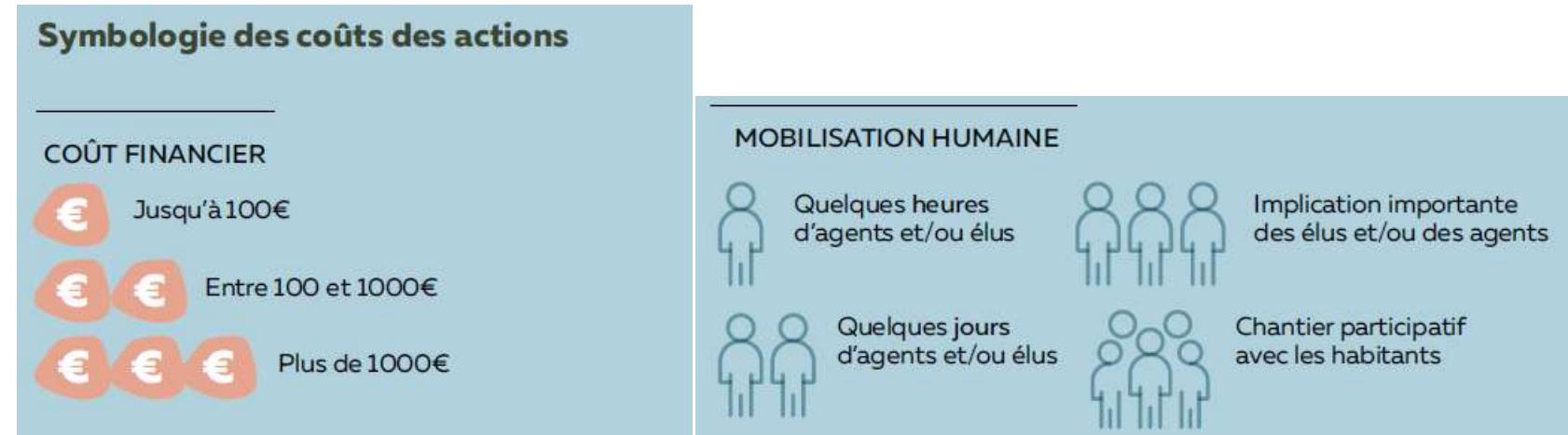
- S'y retrouver facilement :

Une trame identique :

- Contexte
- Méthodes d'action
- Coûts

Des encarts

- « Pour aller plus loin »
- Réglementation
- Etc.





C2 Améliorer les connaissances sur les mares

Contexte

Cette action consiste à mettre à jour la connaissance des mares communales grâce au site Internet (ou à l'application) www.mares-libellules.fr. Ce programme permet à chacun de mieux connaître les mares d'un territoire grâce à un protocole adapté aux non spécialistes. Il est disponible dans la Loire depuis 2021, financé par l'Agence de l'Eau et géré notamment par France Nature Environnement (FNE) sur la région.

Chacun peut y contribuer à son niveau, de différentes manières : simplement localiser une mare, aller un peu plus loin et la décrire à l'aide du formulaire de l'observatoire, ou encore photographier puis identifier les libellules observées autour de la mare avec l'aide du programme Pixel Libellules.

Les mares sont de petites zones humides abritant une faune et une flore particulièrement riches. Elles ont, pour la plupart, été créées par l'Homme pour les services qu'elles rendent : abreuvement des animaux, régulation des eaux pluviales, arrosage du potager, etc. Sans entretien régulier, leur évolution les amène à disparaître (fermeture, puis comblement).

Afin de protéger les populations de triton alpeste mais aussi les autres amphibiens, il est nécessaire de créer ou restaurer des mares de bonne qualité sur son territoire. La première étape consiste à connaître la répartition de ces dernières et leur état.

Méthodes d'action

L'objectif est d'obtenir un état des lieux le plus exhaustif possible des mares du territoire. La saisie peut être réalisée par les élus et agents communaux, par une association d'habitants réunis autour du projet ou par des habitants de manière individuelle grâce à l'application.

Pour mettre en œuvre cette action, il faut choisir le public qui réalisera l'inventaire, communiquer à sa destination sur cette action et mettre en place un suivi.

Vous pouvez communiquer auprès des habitants ou d'une association dans vos canaux habituels et demander aux élus et agents communaux de saisir les mares qu'ils observent lors de leurs passages sur le terrain. Une formation peut être proposée par FNE Loire pour la prise en main de l'outil.

Coûts

Cette action n'implique pas un budget spécifique mais peut nécessiter la mobilisation des services techniques.

Pour aller plus loin, les Fiches P3 « Protéger les mares » et P4 « Créez ou restaurer les mares » vous permettent de protéger et restaurer une mare ou mieux encore un réseau de mares !

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter le site : engag%C3%A9pourlanature.saint-etienne-metropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via : engag%C3%A9pourlanature@saint-etienne-metropole.fr



Réglementation particulière

Toutes les espèces d'amphibiens sont protégées. Ainsi, il est interdit d'attraper ces animaux, même pour les déterminer. Il convient donc d'éviter tout dérangement de ces animaux très sensibles (mort d'individus, baisse de reproduction, etc.).

Leurs habitats sont également protégés. Il s'agit de zones humides, dont font partie les mares. Elles jouent de nombreux rôles dans l'écosystème et notamment dans le cycle de l'eau. Elles assurent un rôle d'éponge en régulant les régimes hydriques.



Entre 2000 et 2020
Source : ofb.gouv.fr

Connaissance : Les mares

Fiche C2 des catalogues « Collectivités » et « ASE »

- Objectif :** Inventaire exhaustif de ces milieux pour mieux les protéger
- Utilisation d'une application gratuite** et adaptée à tous les publics : www.mares-libellules.fr
- Renvoi vers les fiches P3 « Protéger les mares » et P4 « Créez ou restaurer les mares »



C3

Améliorer les connaissances relatives à l'effraie des clochers



Contexte

L'effraie des clochers vit un répertoire nocturne protégé qui n'est adapté pour vivre dans les milieux anthropiques. Elle niche dans les clochers, les granges, les greniers et peut aussi utiliser les hangars par exemple. Elle utilise principalement des micromammifères (campagnols, musaraignes...) et est à ce titre une allié des agriculteurs. Autrefois commune, elle est aujourd'hui en déclin dans le département de la Loire en raison de la fermeture du bâti ruralisé à son lieu de reproduction et, dans le département de la Loire, des sites suivis par des bénévoles de la LPO sont occupés depuis plus de 10 ans.*

L'objectif est d'améliorer la connaissance de l'espèce dans la métropole stéphanoise pour mieux la protéger. Lutter les sites déclinants, et, mieux encore de préserver, permettra de sensibiliser les propriétaires et de prévenir d'éventuelles destructions illégales. En cas de nécessité, des solutions de médiation permettent une bonne cohabitation.

La délégation territoriale Loire de la LPO AURA possède un réseau de bénévoles impliqués dans le recensement de l'espèce et dans la pose de nichoirs. Actuellement, une trentaine de nichoirs suivent près d'une centaine de nichoirs en place. Elle dispose déjà d'une bonne connaissance de la répartition de l'espèce dans le département.

D'autres espèces protégées sont liées directement au bâti comme l'hirondelle de fenêtre, l'hirondelle rustique, la martinette noir et à ventre blanc ou encore le faucon crécerelle.

Si vous les voyez nicher dans vos bâtiments, n'hésitez pas à en informer les associations de protection de la Nature ! Meilleurs conseils, c'est permettre de les protéger. Comme pour l'effraie des clochers, en cas de besoin, des solutions de médiation pourront vous être proposées par ces associations.

Méthodes d'action

Pour agir, l'entreprise peut lancer un appel auprès des salariés et inviter l'effraie présente à cet effet. Une fois ce travail réalisé, la localisation des données de présence et, si possible, des sites de reproduction est transmise soit sur le site de collecte de données naturelles www.faune-aura.org soit directement auprès des associations partenaires. L'effraie des clochers peut être localisée grâce à des observations directes de jour (posee dans des bâtiments : granges, clochers, greniers...) ou de nuit pendant sa période d'activité. De nuit, son cri (<https://faune-aura.org/pieds/Tyto-alba>) est caractéristique et permet de déceler sa présence. La découverte de pieux de réfection indiquera également un bon indice de présence.

Coûts

Vous pouvez communiquer auprès des salariés dans les lieux habituels.
Si vous souhaitez aller plus loin et favoriser son installation ou celle des espèces liées au bâti (en fonction de la situation de votre entreprise), vous pouvez vous référer à la fiche P11 « Intégrer la biodiversité au bâti ».

* Source : Observatoire Natura 2000

COÛT FINANCIER

MOBILISATION HUMAINE

22

ENGAGÉE NATURE

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

ENGAGÉE POUR LA NATURE

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

LPO Agir pour la biodiversité

SEM Saint-Etienne Métropole

OFB Observatoire Français de la Biodiversité

Connaissance : Effraie des clochers

Fiche C3 des catalogues « Collectivités » et « ASE »

- Contexte :** Espèce en déclin dans le département
- Objectif :** Collecte et remontée d'observations
- Méthode d'action proposée :** Appel à la population et aux salariés, relais d'affiches de sensibilisation et transmission des données via adresse email dédiée ou plateforme gratuite visionature (<https://www.faune-aura.org/>)
- Renvoi :** vers les fiches P5 « Favoriser la présence de l'effraie des clochers » et P11 « Intégrer la biodiversité au bâti »



P5

Favoriser la présence de l'effraie des clochers



Contexte

L'effraie des clochers est un raptor nocturne protégé qui niche dans les bâtiments accessibles de nos villages et hameaux (tels que les églises, les granges ou les greniers convertis). La fermeture des bâtiments et des cloches est une cause de raréfaction de l'espèce.

Pourtant cette espèce est très utile car elle se nourrit de micro-mammifères comme les musaraignes et les campagnols. Autrefois commune dans les campagnes, elle est aujourd'hui en déclin dans le département de la Loire en raison de la fermeture du bâti favorable à sa reproduction, du changement des pratiques agricoles, de l'utilisation de sourcides (rodenticides) et de collisions routières.

La délégation territoriale Loire de la LPO AuRA dispose d'un réseau d'une trentaine de bénévoles investis de longue date dans le suivi des effraies des clochers. 52 nichoirs ont été installés dans notre département et sont suivis annuellement. En 2022, 23 nichoirs ont accueilli une reproduction pour un total de 62 jeunes.

Plus d'informations sur l'espèce sont disponibles sur les sites internet de la LPO et du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Quel est l'enjeu ?

En France, l'effraie des clochers bénéficie d'un statut juridique qui fait d'elle une espèce protégée. Ce régime de protection est fixé par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature aujourd'hui codifiée aux articles L.411-1 et suivants du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 29/01/2009 fixant la liste des espèces protégées sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire, la destruction intentionnelle ou l'introduction des œufs et des nids sont interdites tout comme la capture et la mort volontaire intentionnelle, la capturaison, l'enlèvement des œufs ou des nids pour leur utilité humaine. La perturbation intentionnelle des œufs ou notamment pendant la période de reproduction est également interdite.

Enfin, la condamnation à gêner, à détruire, à transporter, à copier ou à utiliser commercialement des œufs ou des cloches (article R.411-24 à R.411-23). En revanche, il est interdit de porter atteinte aux effraies des cloches, ainsi qu'aux œufs déclotés (ou « coquilles vides ») et aux œufs morts.



Protection : Effraie des clochers

- **Objectif :** Proposer des actions pour participer à la protection de cette espèce en déclin
 - **Pour les collectivités (Fiche P5) :** Maintien des ouvertures des bâtiments (églises, granges...) ou installation de nichoirs en lien avec des structures spécialisées.
 - **Pour les « ASE » (Fiche P11) :** Pose de nichoirs en lien avec des structures spécialisées et mise à disposition de ressources en ligne : www.biodiversiteetbati.fr



Renforcer la gestion différenciée des espaces verts



Exemple de parc urbain traité en gestion différenciée (Loire) © Diane Gobin - FNE Loire

Contexte

La mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces publics constitue une étape clé pour la préservation et la conservation d'une biodiversité fonctionnelle.

La gestion différenciée est une combinaison de différents modes de gestion et correspond au « bon entretien au bon endroit ». Elle tend vers une gestion plus écologique et extensive des espaces verts, tout en mettant en valeur la biodiversité dans les espaces de nature ordinaire.

En catégorisant les différents milieux de la commune, en fonction de leur usage, leur localisation et de leurs enjeux (ou potentialités) écologiques, elle permet à la fois des bénéfices économiques (financiers et de main d'œuvre), esthétiques et environnementaux (réduction des émissions de polluants et des pertes en eau, préservation de la biodiversité).

Cette action favorise notamment la préservation voire la réhabilitation de corridors écologiques, en permettant le déplacement et l'accomplissement du cycle de vie des espèces dans des conditions favorables.

Depuis de nombreuses années, FNE Loire s'est spécialisée dans l'accompagnement des collectivités pour la mise en place d'une gestion différenciée, opérationnelle et favorable à la biodiversité. De nombreux espaces verts du territoire ont d'ores et déjà fait l'objet d'échanges et de préconisations.



Protection : Gestion des espaces verts

Fiche P9 du catalogue « Collectivités » et P1 du catalogue « ASE »

- **Contexte :** Etape-clé pour la préservation et la conservation d'une biodiversité fonctionnelle
- **Objectif :** Obtenir des bénéfices écologiques, esthétiques et économiques
- **Grands principes :** Concevoir sobrement et gérer de façon extensive, avec de multiples exemples d'actions à mettre en œuvre
- **Renvoi** vers de nombreuses autres fiches des guides



COÛT FINANCIER



MOBILISATION HUMAINE



S6

Organiser un chantier participatif en faveur de la biodiversité



Chantier sur l'aventure © Marc Pauviller - LPO Auvergne

Contexte

Certaines actions « Protection » de ce catalogue peuvent être réalisées sous la forme d'un chantier participatif.

L'objectif de cette action est d'organiser un chantier avec des habitants bénévoles afin de favoriser la biodiversité. Il peut consister à planter une haie, fabriquer et poser des nichoirs ou des gîtes, ou restaurer une mare ou toute autre action qui vous semblera adaptée.

Le bénéfice est ainsi doublé : sensibiliser la population et améliorer l'habitat de l'espèce.

Pour davantage de ressources techniques et bibliographiques, vous pouvez consulter via le site engag%C3%A9pourlanature.saint-etiennemetropole.fr

Pour toute question concernant cette action, vous pouvez nous contacter via le mail engag%C3%A9pourlanature@saint-etiennemetropole.fr

Méthodes d'action

En fonction des enjeux sur votre territoire, la première étape consiste à choisir le type de chantier à réaliser puis à trouver le lieu adéquat. Il peut être réalisé sur une parcelle publique ou communale, ou chez des particuliers s'ils donnent leur accord.

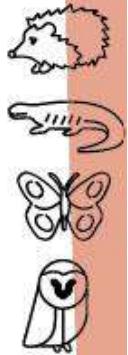
La seconde étape consiste à communiquer auprès des habitants individuels et/ou des associations pour trouver des bénévoles. En parallèle, il convient d'acheter le matériel nécessaire au chantier et notamment les éléments de sécurité pour les participants.

Enfin, le jour J, il ne reste plus qu'à coordonner l'ensemble pour mener à bien le chantier.

N'hésitez pas à contacter les associations pour des conseils techniques mais aussi pour une présentation des espèces cibles du chantier. Il est important que les bénévoles comprennent bien le sens du travail qu'ils effectuent.

Coûts

Les chantiers participatifs permettent de réduire le coût financier de travaux en impliquant la population. Cependant, il faut être conscient du temps que demande l'organisation des chantiers par les services communaux et/ou les élus. Il est également possible de bénéficier de subventions pour mener à bien ce type d'actions. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher des associations ou des services de Saint-Etienne Métropole.



Sensibilisation : Chantiers participatifs

Fiche S6 du catalogue « Collectivités » et S3 du catalogue « ASE »

- **Des thèmes de chantiers diversifiés**
- **Objectif :** Combiner la conservation d'un habitat et de ses espèces avec la sensibilisation des participants
- **Actions concrètes et satisfaisantes**
- **Renforcement du lien entre les personnes**
(élus/techniciens/administrés, salariés/familles) en y associant un temps convivial



Merci pour votre attention !

N'hésitez pas à venir nous voir toute la journée pour plus de renseignements ! ou à nous contacter ultérieurement

engagepourlanature@saint-etienne-metropole.fr

FNE Loire : Renaud Doitrand renaud.doitrand@fne-aura.org

Emilie Joly emilie.joly@fne-aura.org

LPO AuRA : François Jeanne francois.jeanne@lpo.fr

